



Séance du Bureau Syndical du
Mercredi 31 Mai 2023 - 18h
au SMTD
Membres en Exercice : 10

7 Membres présents : Claude HEGO (Président du SMTD) - Jean-Luc HALLE - François CRESTA - Damien FRENOY - Robert STRZELECKI (Vice-Présidents) - Claudine PARNETZKI - Jessica TANCA (Vice-Présidentes).

3 Membres absents : Christophe CHARLES - Christophe DUMONT - Julien QUENNESSON (Vice-Présidents).

Était également présent : O. VAN MASSENHOVE (DGS du SMTD).

**DECISION DU BUREAU SYNDICAL N°2023-06-09
INSTALLATION D'UN ABRIBUS A ANICHE ARRET DELFORGE**

L'arrêt **Delforge** situé sur la D645 à hauteur de la station du même nom (ligne A) sera équipé en septembre 2023 d'un quai pour les personnes à mobilité réduite. Cet arrêt sera complété par un parking relais côté salle de sports. L'arrêt est un point de correspondance entre la ligne A et les lignes 18 et 19 en direction d'HORNAING et MARCHIENNES. Dans ce sens de circulation, l'arrêt totalise 160 montées quotidiennes en moyenne (chiffre obtenu des cellules compteuses, sur 2 jours de suivi, tous services confondus), ce qui permettrait d'y installer un abribus pour améliorer les conditions d'attente des usagers.

Rappel de la politique d'implantation des abribus non publicitaires par le SMTD ; politique mentionnée dans le projet de convention avec les communes du PTU entérinée par le Comité Syndical du 15/02/2012:

- 1. Installation d'au moins un abri dans les villes desservies par les transports en commun sur demande formulée par la municipalité (de préférence en centre-ville),**
- 2. Installation en fonction du nombre de montées** (comptages à l'appui - minimum requis pour donner lieu à une implantation est abaissé à 18 montées quotidiennes tous types de clientèle confondus / moyenne calculée sur deux jours de comptage significatifs tels les mardi et jeudi en période scolaire).
- 3. Installation de nouveaux abris en fonction d'une réorganisation du réseau EVEOLE et des projets à l'étude, de la population transportée (maisons de santé, résidence de personnes âgées).**
- 4. Définition d'une politique de remplacement et/ou non remplacement des mobiliers en fonction :**

Envoyé et reçu en préfecture le 09.06.2023

Publié sur le site le 09.06.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230531-SMTD_2023_06_09-AI



- a. **Des dégradations constatées** (dégradations par vandalisme et non pas par accident),
- b. **De la population transportée** (scolaires, personnes âgées...),
- c. **De la fréquentation de l'arrêt concerné** (remplacement d'un abri obsolète, accidenté, etc après réalisation de comptages et installation si les conditions du point 2 sont présentes).

Le point n°2 étant rempli, les membres du Bureau Syndical valident l'installation d'un abri non publicitaire à l'arrêt « Delforge » à ANICHE sur le tracé des lignes 18 et 19 en direction d'HORNAING et MARCHIENNES.

**Fait à Guesnain,
Le 9 Juin 2023**

Le Président,

Claude HEGO